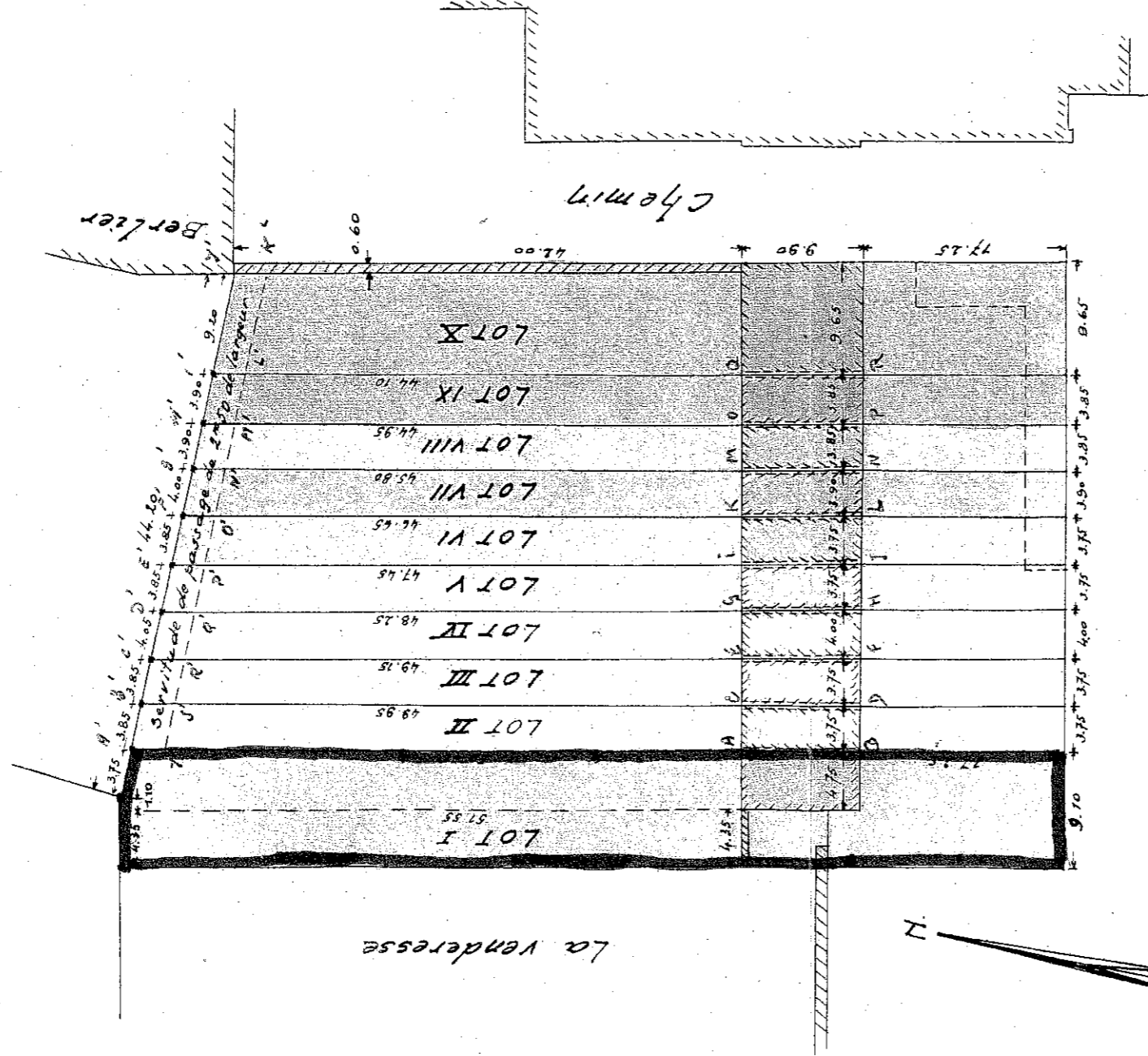


COMMUNE D'AISEZAU.

LOTISSEMENT

de biens appartenant à la Sté Ane des "Glaceries St Roch" au lieu dit "Balcon"



- LOT I : avant-cour, maison et jardin d'une contenance : 07 a 23 ca
- Section A n° 240 I - 240 E³/pie. - 247 a/pie.
- LOT II : avant-cour, maison et jardin d'une contenance 02 a 90 ca
- Section A n° 240 II - 240 E³/pie. - 247 a/pie.
- LOT III : avant-cour, maison et jardin d'une contenance 02 a 88 ca
- Section A n° 240 III - 240 E³/pie. - 247 a/pie
- LOT IV : avant-cour, maison et jardin d'une contenance 03 a 03 ca
- Section A n° 240 IV - 240 E³/pie. - 247 a/pie
- LOT V : avant-cour, maison et jardin d'une contenance 02 a 87 ca
- Section A n° 240 V - 240 E³/pie. - 247 a/pie.
- LOT VI : avant-cour, maison et jardin d'une contenance 02 a 78 ca
- Section A n° 240 VI - 240 E³/pie. - 247 a/pie
- LOT VII : avant-cour, maison et jardin d'une contenance 02 a 86 ca
- Section A n° 240 VII - 240 E³/pie. - 247 a/pie.
- LOT VIII : avant-cour, maison et jardin d'une contenance 02 a 80 ca
- Section A n° 240 VIII - 240 E³/pie. - 247 a/pie.
- LOT IX : avant-cour, maison et jardin d'une contenance 02 a 75 ca
- Section A n° 240 IX - 240 E³/pie. - 247 a/pie.
- LOT X : avant-cour, maison et jardin d'une contenance 06 a 78 ca
- Section A n° 240 X - 240 E³/pie. - 247 a/pie.

Servitudes

- 1er. Les murs séparatifs des bâtiments sont mitoyens.
- 2e. Une servitude de passage d'une largeur de 2m50 de long de la limite nord des biens faisant partie du présent lotissement est créée sur les lots 2 à 10 au profit de tous les lots repris au présent plan.

Echelle: 1/500

levé et dressé par le
Géomètre-Expert Immobilier soussigné
légalement assermenté pres le
Tribunal de 1er Instance de Namur.
Aiseau, le 3 septembre 1955.

Joseph Van Berlier pour y
porter à A. C. Kerkens

Auvelais le 28 novembre 1955

Kaméche Oblerder

[Signature]

enregistré à AUVELAIS, le 29 novembre 1955
Vol. 77 f. 98 C. d. n. rôle - renvoi

Reçu *[Signature]*
Le Receveur *[Signature]*
(R. FALYS)